

Commune de Silly

Accueil centralisé le mercredi
après-midi



Projet d'accueil

Nos valeurs

Accueil

Le bien-être de l'enfant est au cœur de nos priorités. Pour cette raison, nous accordons beaucoup d'importance à l'accueil.

Nous portons également une attention toute particulière à l'accueil des petits de 2,5 à 4 ans qui demandent à être rassurés ainsi qu'aux enfants qui rejoignent pour la première fois l'accueil centralisé et ce, afin qu'ils puissent trouver rapidement leur place dans le groupe.

Ecoute

Nous sommes à l'écoute des enfants. C'est pour cela que chaque personne de l'équipe se fait un devoir d'être très présente auprès des enfants et de leur prêter une oreille attentive pour répondre au mieux à leurs besoins et assurer ainsi leur bien-être. Chacun est considéré comme une personne à part entière ayant le droit d'être entendue quel que soit son âge. Toute objection de la part des enfants sera écoutée.

Intégration sociale

Tout sera mis en œuvre pour que les enfants s'intègrent naturellement au groupe et s'y fassent de nouveaux petits camarades. Un enfant plus timide sera rassuré en douceur et mis en confiance par les accueillant(e)s.

Le respect

Indissociable du bien-être, le respect de chacun est une des valeurs centrales de notre accueil centralisé. Nous attendons des enfants qu'ils soient respectueux envers toutes les personnes et toutes les choses qui les entourent à l'accueil extrascolaire comme en déplacement.

Entraide

Les accueillant(e)s insisteront aussi sur l'entraide en invitant les plus grands à aider les plus petits dans diverses tâches c'est-à-dire les aider à découvrir les jeux, leur donner une chose qu'ils ne savent pas atteindre, les guider s'ils se sentent perdus... Les plus grands participent à la mise en ordre du local, aident à la vaisselle lors des ateliers culinaires.

Accessibilité

L'accueil centralisé est accessible à tous les enfants de maternelle et de primaire habitant ou non l'entité, fréquentant ou non une école de l'entité (priorité cependant aux enfants fréquentant une école de l'entité ou habitant la commune). Il ouvre également ses portes aux enfants dits « différents » (enfants porteurs d'un handicap léger). Pour les handicaps plus lourds, nous demandons aux parents de prendre contact avec le service *Accueil temps Libre* (☎ 068/25.05.15 ✉ extrascolaire@silly.be) afin de discuter et d'envisager au mieux l'accueil et le personnel nécessaire.

De même si vous éprouvez des difficultés financières, nous pouvons trouver avec le service communal des finances une solution pour le paiement.

Règlement

Les enfants recevront une charte de l'accueil extrascolaire. Il est naturellement attendu des parents ou des personnes responsables qu'ils partagent la lecture de celle-ci avec l'enfant. Parce que la vie en collectivité n'est pas la même que lorsque l'on est seul, nous insistons sur l'importance du respect des règles à l'accueil extrascolaire qui peuvent naturellement différer de celles mises en place à la maison.

Un règlement d'ordre intérieur a également été établi. Il est transmis automatiquement à chaque nouvelle inscription. Ce règlement est aussi disponible sur le site internet communal ou remis sur simple demande.

Contexte institutionnel

Pouvoir organisateur : Administration Communale
Place Communale, 18
7830 SILLY

- Nature : pouvoir public
- Responsable : M. Freddy LIMBOURG, Echevin de l'enseignement en charge de l'extrascolaire
- Personne de contact : Mlle Delphine LIMBOURG, responsable de projet Tél. : 068/25.05.15
- Numéro de compte bancaire : BE07 0910 1718 2466

Participation financière

Accueil jusque minimum 16h30 :

La participation financière s'élève à 4,50 € par après-midi, quel que soit l'heure de sa reprise (entre 16h30 et 18h00). Les sorties et les animations organisées par des animateurs extérieurs sont comprises dans ce forfait.

Accueil jusque 14h45 :

La participation financière s'élève à 3 € par enfant.

Le paiement s'effectue avant le commencement des activités par virement bancaire sur le compte communal : BE07 0910 1718 2466. Le montant total pour la période concernée doit être versé intégralement (période 1 : de septembre à octobre - période 2 : de novembre à décembre - période 3 : de janvier à mars - période 4 : d'avril à juin).

Seules les absences justifiées par un certificat médical seront remboursées par virement bancaire. Les enfants intégrant en cours de fonctionnement une période définie (inscription en cours d'année dans une école de l'entité ou déménagement) ne paient que les séances à venir de cette période. L'inscription n'est définitive qu'après réception du paiement.

Accueil « exceptionnel » destiné uniquement aux enfants des écoles du réseau communal dans l'entité :

La participation financière s'élève à 6 € par enfant et par après-midi, quel que soit l'heure de sa reprise (entre 14h45 et 18h00). La somme due sera directement prélevée par le service *Accueil temps Libre* du portefeuille « virtuel » de l'enfant sur la plateforme de gestion *APSchool*

Lieux d'accueil, lieux de vie

Deux lieux accueillent les enfants : l'école communale de Bassilly (rue des Ecoles 6 à 7830 Bassilly) et l'école communale de Hoves (la Clergerie 81 à 7830 Hoves).

Les enfants fréquentant les écoles du réseau communal de l'entité sont transportés par bus sur leurs lieux d'accueil ou véhiculés par leurs propres moyens, excepté les élèves des écoles communales de Bassilly et de Hoves qui se trouvent déjà sur place.

Dès la fin des cours, les élèves des écoles communales d'Hellebecq et de Silly sont amenés en bus vers l'école communale de Bassilly.

Les élèves des écoles communales de Thoricourt et de Graty rejoignent l'école communale de Hoves. Les enfants qui ne peuvent bénéficier du ramassage en bus doivent être déposés par leurs propres moyens sur un lieu d'accueil de leur choix (qui restera le même durant toute la période d'activités).

Les locaux utilisés permettent l'organisation de jeux d'intérieur, de jeux sportifs, d'activités culinaires et manuelles. Une cour de récréation permet aux enfants de participer à des jeux de plein air et une salle de gymnastique pour les activités sportives. Les enfants ont accès aux différents jeux prévus pour l'accueil centralisé, des livres sont également à disposition. L'enfant peut ainsi découvrir seul ou en groupe les différents jeux, expérimenter en touchant un peu à tout. Un espace détente et un coin « sieste » sont aussi organisés.

Organisation pratique

Au minimum une fois par mois, l'équipe d'accueillant(e)s se réunit avec la responsable de projet afin de préparer les activités qui seront mises en place lors de l'accueil centralisé du mercredi après-midi. Ces dernières sont suffisamment diversifiées pour répondre aux attentes de chacun. Les activités de la période concernée sont affichées dans les deux lieux d'accueil et envoyées automatiquement par email aux parents ou personnes responsables de l'enfant lors de l'inscription.

Activités

Les activités organisées le mercredi après-midi sont les suivantes :

- activités créatives ;
- activités sportives ;
- activités culinaires ;
- intervenants extérieurs (BiblioLudothèque, Centre culturel, écoles de cirque, clubs sportifs, ...) ;
- sorties extérieures.

Les activités proposées sont ouvertes à toutes et à tous sans discrimination tout en respectant le rythme de l'enfant.

Déroulement

13h00 - 13h30 : pause « repas » pour les enfants véhiculés par bus. Période d'arrivée pour les enfants n'empruntant pas les navettes.

13h30 - 14h45 : activités variées et adaptées à l'âge des participants. Un moment « sieste » est prévu pour les enfants qui en ont besoin.

14h45 - 15h00 : pause « récré » et reprise de enfants qui quittent l'accueil à 14h45.

15h00 - 16h30 : poursuite du programme d'activités.

Une pause « collation » est également programmée. Les enfants apportent leur collation.

16h30 - 18h00 : moments de détente et jeux libres, activités diverses, sous la surveillance des accueillant(e)s.

Participation à la vie de groupe

En fonction des âges, les enfants seront amenés à participer à la vie en groupe et donc à certaines tâches d'organisation telles que le rangement des locaux, la vaisselle, la remise en ordre du matériel et ce quel que soit son sexe. L'équipe d'encadrement fera en sorte que cette participation active ne soit pas vécue comme une corvée mais bien comme des gestes naturels issus de l'entraide et de la solidarité. L'enfant y gagnera en autonomie et ce, en apprenant également à gérer ses propres affaires.

Temps libre

La période d'accueil alterne entre des activités « organisées » et des moments pour du temps libre où les enfants peuvent souffler, s'amuser et s'épanouir selon leurs propres envies.

Aide aux devoirs

Les accueillant(e)s peuvent aider les enfants dans leurs devoirs ou revoir avec eux de la matière incomprise. Toutefois, l'aide aux devoirs ne fait pas partie des activités développées dans l'accueil centralisé du mercredi. D'autres milieux d'accueil sont plus habilités à cette tâche comme les écoles de devoirs.

Coordonnées des lieux d'accueil

Les coordonnées téléphoniques des deux lieux d'accueil sont transmises aux parents lors de l'inscription. Elles sont également affichées sur chaque site afin de permettre aux parents de contacter directement les accueillant(e)s en cas de nécessité : retard, panne de voiture, changement de personne qui vient chercher un enfant, etc.

Equipe d'encadrement

Les accueillant(e)s disposent pour la plupart d'une formation initiale dans le milieu de l'enfance.

Les accueillant(e)s n'ayant pas de formation dans le domaine de l'enfance ont suivi une formation de base de 100 heures dans les 3 années qui ont suivi leur engagement.

Toute l'équipe suit régulièrement des modules de formation continue agréés par l'ONE.

Les accueillant(e)s sont attentifs(ves) aux besoins de l'enfant. Si l'un d'eux a un moment de tristesse, l'accueillante sera là pour le rassurer et le consoler. De même, elles interviendront lors d'un conflit en essayant de comprendre ce qui se passe et d'appréhender les émotions de l'enfant à ce moment-là en faisant preuve d'écoute et d'empathie.

Taux d'encadrement

La capacité d'accueil maximale sur chaque site est de 40 places afin de répondre aux normes d'encadrement de l'accueil extrascolaire pour les périodes supérieures à 3 heures (1 accueillant(e) pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 accueillant(e) pour 12 enfants de plus de 6 ans).

Cette capacité peut toutefois augmenter si les demandes d'inscription devaient être supérieures à 40 enfants. Du personnel encadrant sous contrat pourraient venir renforcer l'équipe actuelle qui se compose de 9 accueillant(s) réparties en 2 groupes (4 ou 5 personnes par site d'accueil selon le nombre d'enfants inscrits).

Gestion de la santé

Une fiche santé devra être complétée pour chaque enfant inscrit. Elle reprend les informations relatives à l'état de santé de l'enfant, à ses besoins spécifiques ainsi que tout renseignement utile à l'organisation.

Une trousse de secours se trouve à disposition des accueillant(e)s. Elle est emmenée lors de chaque déplacement hors lieux d'accueil par les accueillant(e)s.

L'Administration communale contracte une assurance couvrant les enfants qui participent à l'accueil du mercredi après-midi en responsabilité civile et dommages corporels.

Pour plus de sécurité...

Les lieux mis à la disposition des participants font l'objet de contrôles réguliers par les autorités compétentes (bâtiments scolaires, extincteurs, aires de jeux, ...).

Les locaux sont aérés et entretenus quotidiennement. Les sanitaires (WC et lavabos) sont mis à la disposition des enfants en suffisance. Ceux-ci sont désinfectés tous les jours.

Chez les petits, les accueillant(e)s proposeront régulièrement aux enfants de se rendre aux toilettes. Pour les enfants en cours d'apprentissage de la propreté, il sera demandé aux parents de prévoir des vêtements de rechange et/ou des langes selon leur préférence.

Le personnel encadrant sera également vigilant quant aux enfants qui ont besoin d'aller se reposer dans une salle à l'écart du groupe. Nous disposons de petits lits et de couvertures. Les parents peuvent aussi apporter la couverture de l'enfant ainsi qu'un oreiller. Si le doudou de l'enfant se trouve dans son cartable, l'enfant pourra le prendre pour le temps « sieste ». Ce moment est sous la surveillance d'un(e) accueillant(e).

Les enfants ont à leur disposition du savon pour se laver les mains ainsi que des rouleaux de papier à usage unique pour les essuyer.

Les accueillant(e)s sont attentifs(ves) à la sécurité des groupes lors des déplacements à l'extérieur et au respect des consignes de sécurité du code de la route (port de gilets réfléchissants pour chaque enfant, 2 accueillantes qui ouvrent la marche et 2 qui ferment le groupe).

Les parents : partenaires indispensables !

Nous accordons beaucoup d'importance à entretenir une relation privilégiée avec les parents.

Aussi, nous nous engageons à :

- communiquer ;
- chercher une solution à tout problème rencontré au sens large dans les plus brefs délais ;
- être à l'écoute de toute remarque positive comme négative formulée de manière respectueuse.